

ARTIGUELOUTAN, le 24 septembre 2026



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Municipal se réunira le **MERCREDI 30 SEPTEMBRE** à **20h30** à la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

L'ORDRE DU JOUR de cette séance est fixé comme suit :

- 1- Délib 1 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à « La PASSEM ».
- 2- Délib 2 : Adoption de la régularisation tarifaire 2026-2027 applicable au 19/10/2026 de la SPL PAU BEARN PYRENEES RESTAURATION.
- 3- Délib 3 : Installation M. Mauries Guillaume en tant que nouveau Conseiller Municipal.
- 4- Délib 4 : Projet avenant à la CTG (Convention Territoriale Globale) pour reconduction du partenariat entre la CAF et la CAPBP (Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées).

En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un conseiller municipal de votre choix qui ne pourra être porteur que d'un seul pouvoir.

Je vous prie de croire, chers collègues, en mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Marie-Claire NÉ.

Affichage le 24 septembre 2026

